

2026-080



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 27 avril 2026 – Délibération n°080

Convocation envoyée,  
affichée le : 21/04/2026

**Objet : ATTRIBUTION MARCHE REHABILITATION  
STATION D'EPURATION DE LAVERNHE**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres :**

En exercice : 29  
Présents : 27  
Pouvoirs : 2  
Votants : 29  
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

**Président de séance :** Monsieur Fabrice FRAYSSINET  
**Secrétaire de séance :** Madame Béatrice GIRAL VIALA

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au  
vote : 1

**Présents :** Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Florence RAYNAL - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Bruno PEYRAT - Cindy PÈRE-BEDEL - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Amandine SAINT-ANTONIN - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Candice AZDAD - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Régine ROZIERE - Françoise PRADEL - François - Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON.

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations  
affichée le : 29/04/2026**

**Absents :** Vanessa TONNEAU (a donné pouvoir à Jean Bastien MAJOREL) - Paul BERGONNIER (a donné pouvoir à Candice AZDAD).

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** expose au conseil municipal que la station d'épuration de Lavernhe, équipement essentiel au bon fonctionnement du service public d'assainissement, nécessite des travaux de réhabilitation afin de fiabiliser son fonctionnement, faciliter son exploitation et pérenniser son rendement. Une délibération présentant le plan de financement de l'opération avait été approuvée en février 2026 (délibération 2026-034).

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, une consultation des entreprises a été lancée. Suite à l'analyse des propositions transmises, il est proposé de retenir l'entreprise qui apparaît comme la mieux-disante conformément au rapport d'analyse des offres établi et pour les montants suivants :

COLAS France ETS Rodez

65 115.19 € HT (variante)

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de suivre cet avis et de bien vouloir en délibérer.

FF [Signature]

2026-080

**Après avoir entendu l'exposé,**

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres établi ;

## **DECIDENT**

**ARTICLE 1** : **D'ATTRIBUER** le marché lancé pour la réhabilitation de la station d'épuration de Lavernhe de la manière suivante :

COLAS France ETS Rodez

65 115.19 € HT (variante)

**ARTICLE 2** : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET



Le secrétaire de séance  
Béatrice GIRAL VIALA

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture